



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DEC3**

Réf N° DEC3/XIII/23/288

Affaire suivie par : Pascale Amblard

Tél : 04 76 74 75 68

Mél : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

## ARRÊTÉ

**N° DEC3/XIII/23/288 du 19 juin 2023**

- Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'éducateur spécialisé ;
- vu l'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'état d'assistant de service social, au diplôme d'état d'éducateur spécialisé, au diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants et au diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé ;
- vu l'arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme d'état d'assistant de service social, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'éducateur spécialisé, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé et l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état de conseiller en économie sociale et familiale ;
- vu la circulaire rectoriale n° 2023-95/DEC3/VB du 21 février 2023.

**Article 1 :** Le jury de l'examen du diplôme d'état d'éducateur spécialisé organisé par l'académie de Grenoble pour la session 2023, commun aux académies de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand, est constitué comme suit :

**Président :**

Monsieur GANDIT Marc, enseignant chercheur, Université Grenoble Alpes

**Vice-présidents :**

Madame MEYER Pascale, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS Auvergne-Rhône-Alpes)

Monsieur MAILLARD Christophe, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional, académie de Grenoble et Lyon

**Membres :**

***Des formateurs d'établissements de formation préparant au diplôme d'état d'éducateur spécialisé ou à d'autres diplômes d'état sociaux, socioculturels ou paramédicaux, de membres de l'enseignement supérieur ou de professeurs du second cycle de l'enseignement secondaire.***

Monsieur BOUABDALLAH Bouzid	Responsable pédagogique ES	ENSEIS 42
Monsieur GACHET Olivier	Responsable de filière ES	ENSEIS 74
Madame SANCHEZ Sandrine	Responsable de filière ES	ENSEIS 01

Madame TOQUET Karen	Formatrice et responsable pédagogique filière ES	IUT2
Madame MARC Isabelle	Formatrice	OCELLIA 26
Madame GAGLIARDINI Sophie	Formatrice	OCELLIA 38
Madame BROUARD Gladys	Responsable du pôle ES	ISL
Madame LABONNE Catherine	Coordinatrice filière ES	ITSRA

***Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeur et moitié salariés.***

Madame DE BORTOLI VARGAS Juliette	Educatrice spécialisée	Centre hospitalier Alpes Isère
Monsieur DUGLAT Thierry	Chef de service	MECS Etoile du Rachais – Association ITINOVA
Madame ZARHALI Lucie	Cheffe de service	Pôle hébergement urgence - AJHIRALP
Monsieur BERTHET Pierre	Formateur	Auto entrepreneur
Madame MALOSSANE Stéphanie	Consultante domaine éducatif	Auto entrepreneur
Monsieur CINGOLANI Jean-Marc	Chef de service retraité	
Madame MENEZ Cyrielle	Educatrice spécialisée	Grenoble Alpes Métropole
Monsieur GAILLARD Yannick	Educateur spécialisé	La sauvegarde – AEMO Bugey

**Article 2 :** La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Le jury plénier se tiendra à Grenoble le mercredi 5 juillet 2023.

**Pour le recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes et par délégation,  
la rectrice de l'académie de Grenoble**

Pour la rectrice et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe,

  
Céline HAGOPIAN